



Bulletin Officiel

N°6871 Lundi 29 mai 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

EURO-CYCLES 3

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV 4

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV 4

UBCI- FCP CEA 5

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV 6

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV 7

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV 8

PAIEMENT DE DIVIDENDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- 9

SICAV AXIS TRESORERIE 10

AL HIFADH SICAV 10

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 11

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASTREE : RELANCE D'APPEL A CANDIDATURE 12

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE ADVANS 2023-1 16

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 17

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1

23

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

28

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- CITY CARS
- FCP ILBOURSA CEA

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRÊTÉE AU 31 MARS 2023

- TUNISIE SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

EURO-CYCLES S.A

Siège Social : Zone Industrielle Kalaa Kébira 4060 Sousse.

Faute de quorum, Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société EURO-CYCLES S.A sont invités à assister à la 2^{ème} réunion de l'Assemblée électorale qui se tiendra **le Mercredi 14 juin 2023** et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour unique suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration et ce pour un mandat de trois ans (2023-2024 et 2025) et jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Remarque :

- Les Documents afférents à cette Assemblée, ainsi que tous les documents prévus par l'article 22 de la Décision Générale du CMF N°23 du 10 mars 2020 sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société EURO-CYCLES S.A.

2023 – AS – 0751

AVIS DES SOCIÉTÉS

CHANGEMENT DE DIRIGEANTS

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 Janvier 2000
 Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que suivant procès-verbal enregistré le 14 Avril 2023 à la Recette des Finances- Rue d'Autriche- Tunis, le Conseil d'Administration réuni le 02 mars 2023, a décidé de nommer Monsieur Sami CHANNOUFI en qualité de Directeur Général de la SICAV en remplacement de Monsieur Chokri CHROUDA.

 2023 – AS – 0752

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
 Société d'investissement à capital variable
 Agrément du Ministre des Finances du 08 Avril 1992
 Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV informe ses actionnaires et le public que Monsieur Aness SANDLI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV et que son conseil d'administration, réuni le 02 Mars 2023, a décidé de nommer Monsieur Yassine ZAROUÏ en tant que membre dudit comité.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Yassine BEN SAAD	Responsable Gestion des OPCVM UBCI BOURSE
Mme. Ahlem BACHA	Responsable de projet au Département Systèmes d'Information à l'UBCI
M. Yassine ZAROUÏ	Conseil en Banque Privée à l'UBCI

 2023 – AS – 0753

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION**UBCI- FCP CEA****Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières****Agrément du CMF n° 47-2013 du 6 novembre 2013****Adresse : 74, Avenue Habib Bourguiba - 100 Tunis**

UBCI BOURSE - Intermédiaire en Bourse, en sa qualité de gestionnaire de UBCI FCP CEA porte à la connaissance du public et des porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni le 30 Mars 2023, a décidé de nommer Monsieur Yassine ZAROUI en tant que membre dudit comité.

Ainsi, le comité de gestion de l'FCP sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Yassine BEN SAAD	Responsable Gestion des OPCVM UBCI BOURSE
Mme. Ahlem BACHA	Responsable de projet au Département Systèmes d'Information à l'UBCI
M. Yassine ZAROUI	Conseil en Banque Privée à l'UBCI

 2023 – AS – 0754

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 10 Janvier 2000

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UBCI - UNIVERS ACTIONS SICAV informe ses actionnaires et le public que Monsieur Aness SANDLI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV et que son conseil d'administration, réuni le 02 Mars 2023, a décidé de nommer Monsieur Yassine ZAROUI en tant que membre dudit comité.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Yassine BEN SAAD	Responsable Gestion des OPCVM UBCI BOURSE
Mme. Ahlem BACHA	Responsable de projet au Département Systèmes d'Information à l'UBCI
M. Yassine ZAROUI	Conseil en Banque Privée à l'UBCI

2023 – AS – 0755

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 03 Novembre 1997
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV informe ses actionnaires et le public que Monsieur Aness SANDLI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV et que son conseil d'administration, réuni le 02 Mars 2023, a décidé de nommer Monsieur Yassine ZAROUÏ en tant que membre dudit comité.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Yassine BEN SAAD	Responsable Gestion des OPCVM UBCI BOURSE
Mme. Ahlem BACHA	Responsable de projet au Département Systèmes d'Information à l'UBCI
M. Yassine ZAROUÏ	Conseil en Banque Privée à l'UBCI

AVIS DES SOCIÉTÉS

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 19 Mars 1999
Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV informe ses actionnaires et le public que Monsieur Aness SANDLI ne fait plus partie du comité de gestion de la SICAV et que son conseil d'administration, réuni le 02 Mars 2023, a décidé de nommer Monsieur Yassine ZAROUÏ en tant que membre dudit comité.

Ainsi, le comité de gestion de la SICAV sera composé comme suit :

Nom & Prénom	Qualité
M. Yassine BEN SAAD	Responsable Gestion des OPCVM UBCI BOURSE
Mme. Ahlem BACHA	Responsable de projet au Département Systèmes d'Information à l'UBCI
M. Yassine ZAROUÏ	Conseil en Banque Privée à l'UBCI

 2023 – AS – 0757

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

La Banque Nationale Agricole informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 29 Mai 2023, a décidé la distribution d'un dividende de 0,800 DT par action au titre de l'exercice 2022.

La date de détachement est fixée pour le Mercredi 12 Juillet 2023.

2023 – AS – 0758

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 1/2003 du 13 mai 2003

Siège Social : Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2023, **SICAV AXIS TRESORERIE** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022, un dividende de **5,601 dinars par action**.

Ce dividende est payable à partir du mardi **30 mai 2023** au siège social de la société sis au Yasmine Tower Bloc C 6ème étage Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis.

2023 – AS – 0759

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AL HIFADH SICAV

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007

Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

AL HIFADH SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en vertu de la 5^{ème} résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le vendredi 26 mai 2023, il a été décidé de distribuer un dividende par action de **4,939 dinars** et de fixer la date de mise en paiement des dividendes au **mardi 30 mai 2023**.

2023 – AS – 0760

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006
Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

En application de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 24 Mai 2023, **Maxula Investissement SICAV** a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2022 **un dividende de 3,038 DT par action.**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **30 Mai 2023** aux guichets de MAXULA BOURSE sise au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheïreddine Pacha- 1080 – Tunis

Relance à l'Appel à candidature au poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n° 23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », relance encore une fois à son appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions. Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques
- Les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société concernée ne dépassant pas 0,5 %;
- Ne doit avoir au jour du dépôt de la candidature aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, ou les membres du directoire de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'Astrée Assurances.
- Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint d'Astrée Assurances (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié d'Astrée Assurances,
 - Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe qu'Astrée Assurances.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d'Astrée Assurances
- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé, ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec Astrée Assurances ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience et de compétence :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur des assurances ou financier.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature au poste d'Administrateur à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en **annexe 1**,
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une copie d'une pièce d'identité,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature, selon le modèle prévu en **annexe 2**,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital d'Astrée Assurances.

III. MODALITES ET DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration d'Astrée Assurances et portant la mention « **Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires** »

Cette enveloppe doit être déposée au Bureau d'Ordre Central d'Astrée Assurances, au plus tard le **8 Juin 2023** ou transmise par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Siège Social de la société sis au 45, Avenue Kheireddine Pacha 1080 Tunis (le cachet de la poste fait foi), et ce, dans le même délai.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par Astrée Assurances.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats retenus sont choisis par le Comité de Nomination et de Rémunération après étude et évaluation des dossiers parvenus et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées par le présent appel à candidature.

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » transmettra pour avis au Comité Général des Assurances et au Conseil du Marché Financier, la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » doit convoquer les actionnaires minoritaires en **assemblée élective**.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée élective. La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus.

Au cours de l'assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

Annexe 1

FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « ASTREE »

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone Fixe :

GSM:

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Autres mandats en qualité de représentant des actionnaires minoritaires ou d'administrateur indépendant dans d'autres Conseils d'Administration de sociétés cotées :

Annexe 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro demeurant au, candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de La Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE », déclare formellement et solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
«Advans 2023-1 »**

Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**Advans 2023-1** » d'un montant de 8 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 24/04/2023, **ont été clôturées le 24/05/2023, pour un montant de 15 millions de dinars**

2023 – AS – 0763

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées

Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		109,782	112,426	112,480
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		151,565	155,550	155,634
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		126,025	129,077	129,140
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		136,512	140,001	140,073
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		131,667	134,614	134,631
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		132,516	136,298	136,375
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		126,312	129,236	129,292
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		50,818	51,976	51,998
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		36,810	37,760	37,779
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		125,430	128,653	128,722
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		110,505	113,215	113,272
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		109,845	112,769	112,827
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		19,476	19,964	19,974
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		134,447	136,851	136,909
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		131,868	134,445	134,498
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		12,726	12,962	12,966
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		186,791	191,639	191,738
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		12,626	12,856	12,860
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		106,102	108,745	108,800
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		108,943	111,969	112,032
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		15,237	15,633	15,641
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06			2,065	2,102
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		68,472	69,631	69,657
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		145,556	148,767	148,913
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,328	112,291	112,171
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		117,537	120,212	120,272
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		150,659	157,569	157,939
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		568,728	587,944	588,821
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		148,058	151,982	151,863
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		191,998	187,192	187,345
32	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		102,474	107,456	107,223
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		138,988	143,436	143,681
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		168,818	169,553	169,974
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		154,582	162,224	161,701
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		23,797	25,270	25,312
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		98,082	101,209	101,520
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,012	1,062	1,062
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		0,999	1,064	1,066
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 390,279	2 464,088	2 480,825
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		149,964	154,698	156,423
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		234,509	247,718	248,481
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,045	3,114	3,143
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,742	2,788	2,813
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		61,058	56,688	56,574
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,377	1,403	1,404
47	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,244	1,253	1,262
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,238	1,250	1,264
49	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15		En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17		En liquidation	En liquidation	En liquidation
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		14,344	15,283	15,588
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		11,000	11,774	11,947
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		13,909	14,938	15,304
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		-	5 000,000	5 000,000
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
55	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		90,076	95,979	95,961
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,243	1,243	1,254

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	108,884	108,923	
58 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,550	98,592	
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,059	105,106	
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,700	102,746	
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	110,380	110,439	
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,602	113,631	
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,034	104,088	
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,520	101,575	
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,658	104,700	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	110,080	110,136	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,943	108,001	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,312	103,366	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	101,840	101,892	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,942	108,979	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,170	102,216	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	105,094	105,123	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,248	106,290	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,845	101,894	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,662	111,706	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,432	103,474	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	113,129	113,151	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,900	101,978	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	113,370	106,505	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,037	63,905	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	109,117	109,811	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,644	17,683	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	319,222	320,152	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 251,624	2 247,305	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,420	70,598	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,169	55,280	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,682	107,704	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,278	11,247	
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,880	15,878	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,591	18,065	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	16,057	15,635	
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	111,227	111,763	
95 FCP AL IMITIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	84,167	84,222	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	88,855	89,025	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	105,929	102,273	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,091	100,420	
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,602	11,582	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,686	104,836	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	156,429	156,648	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,241	95,559	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,448	125,369	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	151,135	154,345	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	201,502	200,390	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	187,483	185,488	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	182,011	177,419	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	24,858	25,071	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,723	155,732	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 261,587	10 279,808	
111 FCP VIVRE NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	156,664	157,641	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	98,512	100,368	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 959,713	4 950,219	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,504	10,586	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	176,598	170,116	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 403,860	11 581,751	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 584,894	10 404,882	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 159,930	10 177,985	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 036,347	10 054,553	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	131,103	131,597	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 012,994	1 025,639	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

CITY CARS

Siège Social : 31, rue des usines, Z.I Kheireddine, La goulette, Tunis

La société CITY CARS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young).

CITY CARS S.A.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Actifs non courants			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	A - 1	653 270	648 164
Moins : amortissements		(629 680)	(605 447)
		23 590	42 717
Immobilisations corporelles	A - 2	19 958 496	19 590 200
Moins : amortissements		(6 958 296)	(5 987 758)
		13 000 200	13 602 442
Immobilisations financières	A - 3	29 539 800	10 955 600
Moins : provisions		-	-
		29 539 800	10 955 600
Total des actifs immobilisés		42 563 590	24 600 759
Autres actifs non courants		-	-
Moins : provisions		-	-
		-	-
Total des actifs non courants		42 563 590	24 600 759
Actifs courants			
Stocks	A - 4	71 225 334	36 639 506
Moins : provisions		(58 364)	(57 573)
		71 166 970	36 581 933
Clients	A - 5	15 208 692	10 455 989
Moins : provisions		(65 193)	(40 603)
		15 143 499	10 415 386
Autres actifs courants	A - 6	674 056	776 454
Placements et autres actifs financiers	A - 7	89 721 792	108 926 607
Liquidités et équivalents de liquidités	A - 8	2 609 665	2 707 191
Total des actifs courants		179 315 982	159 407 571
TOTAL DES ACTIFS		221 879 572	184 008 330

CITY CARS S.A.

BILAN

Arrêté au 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Capitaux propres			
Capital social	CP - 1	18 000 000	18 000 000
Réserves	CP - 2	11 800 000	8 800 000
Autres capitaux propres	CP - 3	108 551	(150 095)
Résultats reportés	CP - 4	18 016 042	10 785 166
Total capitaux propres avant résultat		47 924 593	37 435 071
Résultat de l'exercice		28 581 663	32 730 876
Total capitaux propres avant affectation du résultat		76 506 256	70 165 947
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	P - 1	779 433	994 802
Total des passifs non courants		779 433	994 802
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P - 2	136 294 293	101 347 342
Autres passifs courants	P - 3	8 299 590	11 500 239
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Total des passifs courants		144 593 883	112 847 581
Total des passifs		145 373 316	113 842 383
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		221 879 572	184 008 330

CITY CARS S.A.

ÉTAT DE RÉSULTAT - MODÈLE AUTORISÉ

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Exercice clos le	
	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Produits d'exploitation			
Revenus	R - 1	330 890 465	332 256 420
Autres produits d'exploitation	R - 2	447 084	453 374
Total des produits d'exploitation		331 337 549	332 709 794
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises consommées	R - 3	(281 334 514)	(280 620 625)
Charges de personnel	R - 4	(3 804 738)	(3 494 998)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R - 5	(831 815)	(981 809)
Autres charges d'exploitation	R - 6	(6 552 447)	(4 796 238)
Total des charges d'exploitation		(292 523 514)	(289 893 670)
Résultat d'exploitation		38 814 035	42 816 124
Charges financières nettes	R - 7	(876 965)	(351 864)
Produits des placements	R - 8	6 405 698	6 323 185
Autres gains ordinaires	R - 9	15 969	5 513
Autres pertes ordinaires	R - 10	(386 268)	(411 203)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		43 972 469	48 381 755
Impôt sur les bénéfices	R - 11	(15 390 806)	(15 650 879)
Résultat des activités ordinaires après impôt		28 581 663	32 730 876
Éléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		28 581 663	32 730 876
Effets des modifications comptables		-	-
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		28 581 663	32 730 876

CITY CARS S.A.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE - MODÈLE AUTORISÉ

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

		Exercice clos le	
	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		28 581 663	32 730 876
Ajustements pour :			
* Dotations aux amortissements et aux provisions		831 815	981 809
* Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat		(75 000)	(75 000)
* Variations des :			
- Stocks	TR - 1	(34 585 828)	(13 704 690)
- Créances	TR - 2	(4 752 703)	15 623 667
- Autres actifs	TR - 3	107 213	(691 330)
- Fournisseurs et autres dettes	TR - 4	31 725 252	28 272 357
- Intérêts courus		-	-
* Incidences des variations des taux de change / liquidités		(555 089)	(12 662)
* Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		(15 969)	(5 513)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		21 261 354	63 119 514
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corpor.		(568 093)	(558 752)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. incorpo.		(5 106)	-
Encaissements provenant de la cession d'immob. corpor.		190 000	43 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. finan.		(19 134 200)	(3 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immob. financières		550 000	300 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(18 967 399)	(3 215 752)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(22 480 216)	(14 934 434)
Encaissements d'emprunts		-	-
Remboursements d'emprunts		-	-
Encaissement provenant de l'émission d'actions		-	-
Rachats d'actions propres		-	-
Ventes d'actions propres		333 646	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(22 146 570)	(14 934 434)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		555 089	12 662
Variation de trésorerie		(19 297 526)	44 981 990
Trésorerie au début de l'exercice	TR - 5	111 057 191	66 075 201
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	TR - 6	91 759 665	111 057 191

CITY CARS S.A.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

(Les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien)

I- PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société **CITY CARS** est une société anonyme de droit Tunisien créée en 2007, faisant appel public à l'épargne et régie par le Code des Sociétés Commerciales et ses statuts.

La Société est entrée en exploitation le 07 décembre 2009. Elle est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs de la marque sud-coréenne KIA.

La Société a pour objet, en Tunisie ou ailleurs, l'importation, l'exportation et la commercialisation de tous véhicules de transport, de toutes pièces de rechange et, en général, de tous produits accessoires auxdits véhicules ainsi que l'achat et la vente de véhicules d'occasion (décision de l'AGE du 10 juin 2016).

Le capital social était de 250.000 DT lors de la création de la Société le 28 août 2007, divisé en 2.500 actions de 100 DT de nominal chacune. Il est passé à 1.000.000 DT suite à l'augmentation en numéraire de 750.000 DT décidée par l'AGE du 31 décembre 2009, à 1.500.000 DT suite à l'augmentation par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 16 avril 2010, à 13.500.000 DT suite à l'augmentation par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 29 novembre 2012 et à 18.000.000 DT suite à l'augmentation par incorporation de réserves décidée par l'AGE du 30 mai 2019.

Le siège social de CITY CARS S.A. est sis au 31, Rue des Usines - Z.I Kheireddine - La Goulette (par décision de l'AGE du 10 juin 2016).

II- UNITÉ MONÉTAIRE

Les livres comptables de la Société sont tenus en Dinar Tunisien.

III- OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions réalisées en monnaies étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au taux de change de la date de l'opération ou au cours de la couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de la Société sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme, et ce, conformément à la norme comptable NCT 15 relative aux Opérations en monnaies étrangères.

IV- LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

- Reconduction du quota d'importation des véhicules neufs en 2021 pour l'année 2022.
- Acquisition d'un lot de 1 090 000 actions de l'Union Internationale de Banques (UIB) pour un coût global de 15 903 000 DT.

- Dans le cadre de l'amnistie fiscale instituée par le décret-loi n°2021-21 du 28 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022, la Société a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation au titre de la vérification approfondie de sa situation fiscale pour les exercices 2018, 2019 et 2020, en acceptant le paiement d'un montant de 194 487 DT.
- Rehaussement du taux de la Contribution Sociale de Solidarité (CSS) à 4%, à partir de l'exercice 2022, en application des dispositions du décret-loi n°79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi de finances pour l'année 2023.

V- NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de CTIY CARS S.A. ont été arrêtés, au 31 décembre 2022, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

VI- NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses et conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de réalisation des revenus ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de l'importance relative ; et
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

1 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables, sauf pour le matériel de transport de personnes, et amorties selon la méthode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien, aux taux suivants :

• Constructions en dur	5%
• Constructions légères	10%
• Matériel et outillage	15%
• Ascenseurs, monte-charge et escaliers mécaniques	10%
• Matériel de transport	20%
• Mobilier de bureaux	20%
• AAI généraux	10%
• Matériel informatique	33,33%
• Logiciel informatique	33,33%

Les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 500 DT, sont amortis intégralement l'année de leur acquisition.

2 - Stocks

Les stocks de la Société sont composés de véhicules neufs ainsi que de pièces de rechange et accessoires. La Société utilise la méthode de l'inventaire permanent pour la comptabilisation des flux d'entrée et de sortie des stocks.

Le coût d'acquisition des stocks de la Société comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurance, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

La méthode de valorisation du stock est la méthode du coût moyen pondéré pour les pièces de rechange et le coût individuel pour les véhicules neufs.

3 - Provision pour dépréciation du stock de pièces de rechange

La politique de provisionnement du stock de pièces de rechange de la Société tient compte de la période de garantie KIA qui est de 5 ans.

Cette politique est la suivante :

- Aucune provision n'est constatée sur le stock PR non mouvementé pendant une période inférieure à quatre ans depuis la date de création de la fiche pièce ;
- Un taux de provision de 25% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre quatre ans et cinq ans depuis la date de création de la fiche pièce ;
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre cinq ans et six ans depuis la date de création de la fiche pièce ;
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période supérieure à six ans depuis la date de création de la fiche pièce.

4 - Provisions pour dépréciation des créances clients

La Société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances, et constate des provisions pour dépréciation pour les créances jugées douteuses.

La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure à une année à la date de clôture comptable ;
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice.

5 - Comptabilisation des revenus

Les revenus sont constitués essentiellement des ventes de véhicules neufs et de de pièces de rechange ainsi que des services après-vente. Ils sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par la Société et des taxes sur le chiffre d'affaires collectées pour le compte de l'État.

6 - Comptabilisation des charges

Les charges d'exploitation sont enregistrées en hors TVA récupérable, en respectant la convention de rattachement des charges aux produits.

7 - Comptabilisation des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement relatives à des immobilisations amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces actifs immobilisés, et ce, de façon proportionnelle conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT 12 relative aux Subventions publiques.

8 - Comptabilisation des opérations de rachat et de revente par la Société de ses propres actions

La comptabilisation par la Société des opérations de rachat et de revente de ses propres actions est réalisée conformément aux prescriptions de la norme comptable NCT02 relative aux Capitaux propres.

Si le produit de la revente dépasse le coût d'acquisition, l'excédent est crédité au compte de capitaux propres « Autres compléments d'apport », et si le produit de la vente est inférieur au coût d'acquisition, la perte est comptabilisée soit en déduction du solde du compte « Autres compléments d'apport » soit en déduction des bénéfices non répartis (réserves distribuables).

VII- RÉGIME FISCAL

La Société était assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun au taux de 30% jusqu'au 31/12/2012.

Suite à l'admission de 30% de son capital à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis le 26/11/2013, la Société a bénéficié du taux réduit de l'impôt sur les sociétés de 20% pour une durée de cinq ans en vertu de la loi n°2010-29 du 07 juin 2010, et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

Pour l'exercice 2018, la Société a été assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun au taux de 25% avec une imposition supplémentaire de 1%, au titre de la contribution sociale de solidarité instituée par la loi de finances 2018.

À partir de l'exercice 2019, le taux de l'impôt sur les sociétés est passé à 35% (loi de finances 2019) pour tout le secteur des concessionnaires automobiles majoré d'une imposition additionnelle au taux de 2% relative à la contribution sociale de solidarité (loi de finances 2020). Ce taux de 2% a été rehaussé à 4%, à partir de l'exercice 2022, en application des dispositions de la loi de finances 2023.

Ainsi, le taux cumulé des impôts sur le résultat a passé de 37% en 2021 à 39% en 2022.

VIII- NOTE RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

A- 1 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles ont atteint en net 23 590 DT. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Logiciels Informatiques	653 270	648 164
Amortissement Logiciels Informatiques	(629 680)	(605 447)
TOTAL NET EN DT	23 590	42 717

A- 2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2022, les immobilisations corporelles se sont élevées (en brut) à 19 958 496 DT et se décomposent comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Terrains	5 987 852	5 987 852
Constructions en dur	7 430 887	7 430 887
Constructions légères	746 342	746 342
Matériel et outillage 15%	715 257	696 182
Matériel et outillage 10%	124 413	124 413
Agen., aménagements et installations générales - Tunis	267 344	267 344
Agen., aménagements et installations générales - Le Kram	853 184	647 783
Matériel de transport de personnes	1 286 700	1 240 740
Matériel de transport de biens	81 420	54 654
Mobiliers et matériels de bureaux	467 622	436 231
Matériel informatique	522 661	482 958
Constructions sur sol d'autrui	1 474 814	1 474 814
TOTAL BRUT EN DT	19 958 496	19 590 200

Les amortissements cumulés de ces immobilisations ont totalisé 6 958 296 DT, au 31 décembre 2022, et se détaillent comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Amort. Matériel et outillage 15%	658 441	569 223
Amort. Matériel et outillage 10%	82 942	70 501
Amort. Constructions en dur	2 476 962	2 105 418
Amort. Constructions légères	497 561	422 927
Amort. Agen., aménagements et installations générales - Tunis	238 923	227 806
Amort. Agen., aménagements et installations génér. - Le Kram	302 378	232 217
Amort. Matériel de transport de personnes	837 833	648 473
Amort. Matériel de transport de biens	15 931	4 555
Amort. Mobiliers et matériels de bureaux	415 938	386 946
Amort. Matériel informatique	476 525	438 573
Amort. Constructions sur sol d'autrui	954 862	881 119
TOTAL BRUT EN DT	6 958 296	5 987 758

Au cours de l'exercice 2022, les acquisitions d'immobilisations corporelles ont atteint 570 256 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant
Matériel et outillage 15%	19 075
Agen., aménagements et installations générales - Le Kram	205 401
Matériel de transport de personnes	247 920
Matériel de transport de biens	26 766
Mobiliers et matériels de bureaux	31 390
Matériel informatique	39 704
TOTAL EN DT	570 256

A- 3 Immobilisations financières

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières (en brut) ont atteint 29 539 800 DT. Elles se détaillent comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Titres de participation (*)	28 402 500	9 499 500
Emprunt obligataire BNA 2018	-	100 000
Emprunt obligataire BNA 2020	400 000	600 000
Emprunt obligataire ATB 2020	500 000	750 000
Dépôts et cautionnements	6 100	6 100
Prêts au personnel (à plus d'un an)	231 200	-
TOTAL BRUT EN DT	29 539 800	10 955 600
Provisions pour dépréciation	-	-
TOTAL NET EN DT	29 539 800	10 955 600

(*) Le tableau des titres de participation se présente comme suit au 31 décembre 2022 :

Désignation	Nombre de titres	Valeur unitaire	Coût total	% d'intérêt
City Cars Gros	9 995	100	999 500	99,95%
Logistic Cars	15 000	100	1 500 000	75,00%
Al Hidaya Agricole	300 000	10	3 000 000	16,67%
Green SICAR	600 000	10	6 000 000	85,71%
Union Internationale de Banques - UIB	1 090 000	14,590	15 903 000	3,35%
Fonds de capital-risque « CITY CARS 2020 » (géré par TAWASOL INVESTMENTS SICAR)			1 000 000	
TOTAL BRUT EN DT			28 402 500	
Provisions pour dépréciation			-	
TOTAL NET EN DT			28 402 500	

A- 4 Stocks

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des stocks a atteint 71 166 970 DT, contre 36 581 933 DT au 31 décembre 2021. Elle se détaille comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Stock Véhicules neufs	41 088 231	16 922 234
Stock Véhicules neufs en transit	29 264 799	19 423 273
Stock Pièces de rechange	447 535	147 978
Stock Lubrifiants	46 076	9 025
Stock Peintures	120 023	33 955
Stock Travaux en cours	258 670	103 041
TOTAL BRUT EN DT	71 225 334	36 639 506
Provision pour dépréciation (du stock de pièces de rechange)	-58 364	-57 573
TOTAL NET EN DT	71 166 970	36 581 933

A- 5 Clients & comptes rattachés

Au 31 décembre 2022, le solde du compte « Clients et comptes rattachés » a atteint (en net) 15 143 499 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Clients Administrations publiques	1 992 575	421 982
Clients Sociétés	2 608 646	2 136 094
Clients Loueurs	775 141	1 552 282
Clients Particuliers	3 562 874	4 191 697
Client Sociétés du Groupe	444 822	303 007
Clients Ateliers & Magasins	408 864	781 592
Clients, Retenues de garantie	16 121	16 121
Clients, Effets à recevoir	5 315 717	884 455
Clients Douteux et litigieux	65 193	40 603
Clients, Chèques impayés	18 739	13 932
Clients, Effets impayés	-	114 224
TOTAL BRUT EN DT	15 208 692	10 455 989
Provisions pour dépréciation (des créances douteuses)	-65 193	-40 603
TOTAL NET EN DT	15 143 499	10 415 386

A- 6 Autres actifs courants

Au 31 décembre 2022, le solde cumulé de cette rubrique s'élève à 674 056 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
État, TVA à récupérer	2 184	11 713
Charges constatées d'avance (*)	625 321	605 054
Produits à recevoir	18 085	131 221
Débiteurs divers	28 166	28 166
Fournisseurs, créances pour emballages	300	300
TOTAL EN DT	674 056	776 454

(*) Dont un montant de 446 311 DT au titre des agios sur effets escomptés.

A- 7 Placements & autres actifs financiers

Au 31 décembre 2022, le solde cumulé de cette rubrique s'élève à 89 721 792 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Placements monétaires	88 150 000	106 350 000
Prêts à des sociétés du Groupe (*)	1 000 000	2 000 000
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	550 000	550 000
Intérêts courus	21 792	26 607
TOTAL EN DT	89 721 792	108 926 607

(*) En mars 2019, CITY CARS S.A. a conclu avec sa filiale CITY CARS GROS SARL une convention de prêt en compte courant pour un montant de 2 000 000 DT. Le 29 décembre 2022, CITY CARS GROS SARL a procédé au remboursement d'un montant en principal de 1 000 000 DT.

A- 8 Liquidités & équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2022, le solde cumulé de cette rubrique s'élève à 2 609 665 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Banques (soldes créditeurs)	2 040 141	2 273 027
Chèques à l'encaissement	355 487	416 906
Effets à l'encaissement	213 037	16 258
Caisses dépenses	1 000	1 000
TOTAL EN DT	2 609 665	2 707 191

CP- 1 Capital social

Le capital social n'a pas connu de variation au cours de l'exercice 2022 ; il s'élève à 18 000 000 DT et s'analyse comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Nombre d'actions ordinaires	18 000 000	18 000 000
Valeur nominale par action	1 DT	1 DT
MONTANT DU CAPITAL EN DT	18 000 000	18 000 000

CP- 2 Réserves

Au 31 décembre 2022, le solde cumulé de cette rubrique s'élève à 11 800 000 DT et se décompose comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Réserve légale	1 800 000	1 800 000
Réserves pour réinvestissements exonérés (*)	10 000 000	7 000 000
TOTAL EN DT	11 800 000	8 800 000

(*) La variation à la hausse de cette rubrique s'explique par des réinvestissements exonérés réalisés en 2022 pour un montant total de 3 000 000 DT.

CP- 3 Autres capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le solde cumulé de cette rubrique s'élève à (108 551) DT et se décompose comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Subventions d'investissement	500 000	500 000
Amortissements subventions d'investissement	(500 000)	(425 000)
Actions propres / Autres compléments d'apport	108 551	(225 095)
TOTAL NET EN DT	108 551	(150 095)

CP- 4 Résultats reportés

Au 31 décembre 2022, les résultats reportés totalisent 18 016 042 DT, contre 10 785 166 DT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 7 230 876 DT provenant de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 :

Rubrique	31 déc.-22	31 déc.-21
Bénéfices reportés (non répartis)	18 016 042	10 785 166
TOTAL EN DT	18 016 042	10 785 166

P- 1 Provisions

Au 31 décembre 2022, les provisions totalisent 779 433 DT et se ventilent comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Provision pour indemnités de départ à la retraite	7 472	6 574
Provisions pour risques et charges	771 961	988 228
TOTAL EN DT	779 433	994 802

P- 2 Fournisseurs & comptes rattachés

Au 31 décembre 2022, le solde cumulé de cette rubrique s'élève à 136 294 293 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	31 déc.-22	31 déc.-21
Fournisseurs d'exploitation locaux	523 680	1 659 430
Fournisseurs d'exploitation locaux, effets à payer	1 275 457	1 736 739
Fournisseurs d'immobilisations locaux	2 163	-
Fournisseurs étrangers	134 046 053	97 704 885
Fournisseurs locaux, factures non parvenues	446 940	246 288
TOTAL EN DT	136 294 293	101 347 342

P- 3 Autres passifs courants

Au 31 décembre 2022, les autres passifs courants totalisent 8 299 590 DT et se décomposent comme suit :

Rubriques	31-déc.-22	31-déc.-21
Provision pour congés à payer	265 821	195 998
Provision pour augmentation des salaires	-	12 507
Provision pour prime exceptionnelle	520 395	538 018
État, impôts et taxes	2 153 198	1 607 967
État, IS à payer	1 039 205	5 005 814
État, contribution sociale de solidarité à payer	1 561 619	781 575
CNSS	263 957	235 022
Divers passifs courants	142 465	78 059
Produits constatés d'avance	631 700	634 344
Clients Particuliers, avances et acomptes	1 397 998	2 273 642
Clients Sociétés, avances et acomptes	226 380	53 430
Créditeurs divers	45 721	52 516
Actionnaires, dividendes 2015 à payer	1 656	1 656
Actionnaires, dividendes 2016 à payer	1 656	1 656
Actionnaires, dividendes 2017 à payer	1 656	1 656
Actionnaires, dividendes 2018 à payer	1 711	1 711
Actionnaires, dividendes 2019 à payer	11 522	11 522
Actionnaires, dividendes 2020 à payer	13 146	13 146
Actionnaires, dividendes 2021 à payer	19 784	-
TOTAL EN DT	8 299 590	11 500 239

IX- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT :

R- 1 Revenus

Les revenus sont passés de 332 256 420 DT en 2021 à 330 890 465 DT en 2022, enregistrant ainsi une légère baisse de 1 365 955 DT (*environ -0,4%*) et se détaillant comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Ventes Véhicules neufs	287 938 469	291 698 122
Ventes Véhicules neufs populaires	31 276 023	33 737 827
Ventes Véhicules neufs en suspension des taxes	3 896 010	963 900
Ventes Main-d'œuvre atelier	731 573	668 905
Ventes Pièces de rechange atelier	4 000 316	2 731 062
Ventes Travaux extérieurs atelier	21 941	9 293
Vente Garantie pièces de rechange	776 087	469 459
Vente Garantie main-d'œuvre	34 342	17 779
Vente Garantie travaux extérieurs	496 120	437 392
Ventes Pièces de rechange comptoir	1 483 366	1 243 587
Ventes Petites fournitures	28 449	25 268
Ventes Lubrifiants	76 043	87 091
Ventes Peintures	131 726	166 735
TOTAL EN DT	330 890 465	332 256 420

R- 2 Autres produits d'exploitation

Au cours de l'exercice 2022, les autres produits d'exploitation ont atteint 447 084 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Inscriptions 4 CV	37 990	42 560
Autres produits d'exploitation	850	2 570
Location d'immeubles	333 244	333 244
Quotes-parts subventions d'investissement rapportées au résultat	75 000	75 000
TOTAL EN DT	447 084	453 374

R- 3 Achats consommés

Au cours de l'exercice 2022, les achats consommés ont totalisé 281 334 514 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Variations des stocks	(34 585 827)	(13 704 690)
Travaux extérieurs	1 910 257	1 729 116
Achats approvisionnements consommés	278 643	292 040
Achats véhicules neufs	217 296 836	214 819 739
Achats véhicules neufs en transit	29 233 852	19 421 290
Frais accessoires d'achat	60 976 155	53 823 523
Achats accessoires VN	-	15 870
Achats lubrifiants	98 978	73 385
Achats peintures	144 153	86 228
Achats pièces de rechange locaux	1 152 815	660 490
Achats PR après des sociétés du groupe	4 828 652	3 403 634
TOTAL EN DT	281 334 514	280 620 625

R- 4 Charges de personnel

Au cours de l'exercice 2022, les charges de personnel ont atteint 3 804 738 DT et s'analysent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Salaires et compléments de salaires	2 923 622	2 698 691
Charges sociales	794 992	729 868
Autres charges de personnel	15 406	36 310
Provision pour congés à payer (variation)	69 822	29 939
Provision pour départ à la retraite (variation)	896	190
TOTAL EN DT	3 804 738	3 494 998

R- 5 Dotations aux amortissements & aux provisions

Au cours de l'exercice 2022, les dotations aux amortissements et aux provisions (nettes) ont totalisé 831.815 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Dotations aux amortissements des actifs immobilisés	1 022 700	1 019 465
Dotations aux provisions (nettes des reprises) (*)	(190 885)	(37 656)
TOTAL EN DT	831 815	981 809

(*) Ci-dessous le détail des dotations aux provisions (nettes des reprises) :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Provision pour dépréciation du stock pièces de rechange	791	10 616
Provisions pour dépréciation des créances clients	24 591	-
Provisions pour risques et charges	381 524	227 730
Reprises sur provisions pour risques et charges	(597 791)	(276 002)
TOTAL EN DT	(190 885)	(37 656)

R- 6 Autres charges d'exploitation

Au cours de l'exercice 2022, les autres charges d'exploitation ont totalisé 6 552 447 DT et se décomposent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Loyers	42 475	49 477
Entretiens & réparations	151 221	161 297
Primes d'assurance	136 798	128 547
Services extérieurs	373 933	334 180
Honoraires & commissions	1 163 677	1 101 505
Publicités, publications & relations publiques	2 456 617	1 517 272
Transports de biens, déplacements, missions & réceptions	461 913	315 948
Impôts & taxes	1 015 704	1 003 107
Frais postaux & de télécommunications	12 661	13 590
Services bancaires & assimilés	624 948	102 565
Jetons de présence	112 500	68 750
TOTAL EN DT	6 552 447	4 796 238

R- 7 Charges financières nettes

Au cours de l'exercice 2022, le solde cumulé des charges financières nettes s'élève à 876 965 DT et se détaille comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Intérêts bancaires	48 701	26 882
Intérêts sur mainlevée	13 015	-
Autres charges financières	(288)	(307)
Pertes de change	22 558	6 368
Gains de change	(46 471)	(17 537)
Intérêts des comptes courants bancaires	(351 177)	(242 370)
Intérêts sur effets escomptés	1 190 627	578 828
TOTAL EN DT	876 965	351 864

R- 8 Produits des placements

Au cours de l'exercice 2022, les produits des placements ont atteint 6 405 698 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Intérêts sur placements	4 185 572	4 326 230
Produits des participations (dividendes...)	1 999 000	1 799 100
Intérêts sur prêts	43 390	35 633
Intérêts des comptes des sociétés du Groupe	177 736	162 222
TOTAL	6 405 698	6 323 185

R- 9 Autres gains ordinaires

Au cours de l'exercice 2022, les autres gains ordinaires ont totalisé 15 969 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Profits sur cessions d'immobilisations	15 969	5 513
TOTAL	15 969	5 513

R- 10 Autres pertes ordinaires

Au cours de l'exercice 2022, les autres pertes ordinaires ont totalisé 386 268 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Perte sur affaires contentieuses	48 179	-
Perte sur redressement fiscal (*)	194 487	171 561
Autres pertes ordinaires	143 602	239 642
TOTAL	386 268	411 203

() En date du 21 juin 2022, CITY CARS S.A. a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation, dans le cadre de l'amnistie prévue par l'article 67 de la loi de finances 2022, au titre de la vérification approfondie de sa situation fiscale pour les exercices 2018, 2019 et 2020, et ce, en acceptant le paiement d'un montant de 194 487 DT.*

R- 11 Impôts sur les bénéfices

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les impôts sur les bénéfices ont totalisé 15 390 806 DT et se détaillent comme suit :

Rubriques	Exercice clos le 31 déc.-22	Exercice clos le 31 déc.-21
Impôt sur les Sociétés	13 812 262	13 822 377
Contribution sociale de solidarité	1 578 544	789 850
RS libératoires sur revenus de capitaux mobiliers	-	1 038 652
TOTAL	15 390 806	15 650 879

X- NOTE SUR LE RÉSULTAT PAR ACTION :

Le résultat par action est passé de 1,818 DT en 2021 à 1,588 DT en 2022, soit une diminution de 13%.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net	28 581 663	32 730 876
Nombre d'actions (*)	18 000 000	18 000 000
Résultat par action	1,588	1,818

(*) Le calcul du nombre d'actions ordinaires en circulation se présente comme suit :

Date	Rubriques	Actions émises	Valeur nominale	Actions en circulation	Capital
22-août-07	Souscription au capital initial	2 500	100	2 500	250 000
23-févr.-10	Augmentation du capital en numéraire	7 500	100	10 000	1 000 000
16-avr.-10	Augmentation du capital par incorporation de réserves	5 000	100	15 000	1 500 000
29-nov.-12	Augmentation du capital par incorporation de réserves	120 000	100	135 000	13 500 000
29-nov.-12	Réduction de la valeur nominale de l'action	-	1	13 500 000	13 500 000
30-mai-19	Augmentation du capital par incorporation de réserves	4 500 000	1	18 000 000	18 000 000
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice 2022				18 000 000	

XI- NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE :

À la date d'arrêtée des comptes de l'exercice 2022, la Direction n'a identifié aucun événement susceptible d'avoir un impact sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

XII- NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES :

- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS, au cours de l'exercice de 2022, des frais de domiciliation du siège social pour un montant de 4 000 DT. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, au titre de ces transactions s'élève à 4 761 DT ;
- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS, au cours de l'exercice 2022, les loyers d'un magasin aménagé et d'un local à usage commercial et administratif (pour la commercialisation en gros des pièces de rechange automobiles) pour un montant total de 240 360 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 71 508 DT ;
- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS des charges communes relatives à l'exercice 2022 pour un montant, hors taxes, de 122 157 DT. Le solde à recevoir s'élève à 145 368 DT au 31 décembre 2022 ;

- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS, au cours de l'exercice 2022, des prestations informatiques pour un montant de 7 500 DT, hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, au titre de ces transactions s'élève à 8 926 DT ;
- La société CITY CARS a conclu, le 05 mars 2019, avec la société CITY CARS GROS une convention de prêt en compte courant associé pour un montant de 2 000 000 DT. Au cours de l'exercice 2022, la société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS un montant, hors taxes, de 161 556 DT au titre des intérêts au taux de 8%. Le solde des intérêts à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 172 865 DT. Le montant en principal remboursé par CITY CARS GROS SARL, au cours de l'exercice 2022, s'élève à 1.000.000 DT ;
- La société CITY CARS a facturé à la société CITY CARS GROS, au cours de l'exercice 2022, des frais de réparation de véhicules pour un montant de 5 757 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, au titre de ces transactions s'élève à 4 802 DT ;
- La société CITY CARS GROS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société CITY CARS des pièces de rechange pour un montant total, hors taxes, de 4 828 652 DT. Au 31 décembre 2022, le solde de ce fournisseur d'exploitation s'élève à 20 167 DT ;
- Au cours de l'exercice 2022, la société CITY CARS GROS a versé à la société CITY CARS un montant de 1 999 000 DT au titre des dividendes de l'exercice 2021 ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société LOGISTIC CARS des frais de domiciliation du siège social pour un montant de 4 000 DT hors taxes, selon les termes de la convention signée entre les deux parties en date du 1^{er} avril 2016. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 9 521 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société LOGISTIC CARS les loyers mensuels des locaux à usage administratif et pour lavage de véhicules pour un montant total de 14 424 DT hors taxes ;
- La société CITY CARS a conclu, le 1^{er} avril 2016, avec la société LOGISTIC CARS, une convention d'assistance et de conseil dans le domaine de la gestion administrative financière et commerciale. La société CITY CARS a facturé à la société LOGISTIC CARS un montant, hors taxes, de 10 535 DT au titre des charges communes relatives à l'exercice 2022. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 12 538 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société LOGISTIC CARS des prestations informatiques pour un montant annuel de 5 000 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 5 951 DT ;
- La société LOGISTIC CARS a facturé à la société CITY CARS des prestations de services pour un montant hors taxes de 1 150 026 DT, objet de la convention en date du 1^{er} mai 2016. Le solde de ce fournisseur d'exploitation, au titre de ces transactions, s'élève à 21 774 DT au 31 décembre 2022 ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société HBG Holding un véhicule neuf pour un montant de 47 063 DT hors taxes, et des frais de réparation de véhicules pour un montant de 971 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 458 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société HBS Oil Company des frais de réparation de véhicules pour un montant de 2 488 DT hors taxes, totalement réglé au 31 décembre 2022 ;

- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société Odéon Immobilière des frais de réparation de véhicules pour un montant de 1 239 DT hors taxes. Le solde à recevoir s'élève à 990 DT au 31 décembre 2022 ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société Textile Retail Company (TRC) des frais de réparation de véhicules pour un montant de 1 370 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 2 203 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société Astoria Immobilière des frais de réparation de véhicules pour un montant de 2 043 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 804 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société SYNERGIA Company des frais de réparation de véhicules pour un montant de 1 930 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 226 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société RETEL SERVICES des frais de réparation de véhicules pour un montant de 16 836 DT hors taxes et des pièces de rechanges pour un montant de 420 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 11 630 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société ESSEYAHA des véhicules neufs pour un montant total de 231 443 DT hors taxes, totalement réglés au 31 décembre 2022 ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société HAYATCOM TUNISIE des frais de réparation de véhicules pour un montant de 1 173 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 1 398 DT ;
- La société CITY CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société L'AFFICHETTE des frais de réparation de véhicules pour un montant de 3 735 DT hors taxes. Le solde à recevoir, au 31 décembre 2022, s'élève à 1 927 DT ;
- La société L'AFFICHETTE a facturé, au 31 décembre 2022, à la société CITY CARS des prestations de services de publicité pour un montant total de 178 900 DT hors taxes. Le solde de ce fournisseur d'exploitation, au titre de ces transactions, s'élève à 31 179 DT au 31 décembre 2022 ;
- En mars 2019, la société CITY CARS a signé avec la société HBG Holding une convention portant sur le rachat par HBG Holding de 100 000 actions émises par la société « AL HIDAYA Agricole » à leur valeur nominale de 10 DT chacune. Le rachat par la société HBG Holding desdites 100 000 actions « AL HIDAYA Agricole » est prévu pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, et ce, moyennant le paiement du prix d'acquisition majoré d'un taux de rendement annuel convenu entre les deux parties ;
- En février 2020, la société CITY CARS a signé avec la société HBG Holding une autre convention portant sur le rachat par HBG Holding de 200 000 actions émises par la société « AL HIDAYA Agricole » à leur valeur nominale de 10 DT chacune. Le rachat par la société HBG Holding desdites 200 000 actions « AL HIDAYA Agricole » est prévu pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, et ce, moyennant le paiement du prix d'acquisition majoré d'un taux de rendement annuel convenu entre les deux parties ;

- En mars 2020, la société CITY CARS a conclu avec TAWASOL INVESTMENTS SICAR (TIS), une convention de gestion d'un fonds de capital-risque de 1.000.000 DT.

Les conditions de rémunération de la TIS, au titre de sa gestion de ce fonds de capital-risque, se présentent comme suit :

- Une commission de gestion annuelle de 1% ;
 - Une commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées de l'activité capital-risque.
- La société CITY CARS a facturé à Mme Ouided BOUCHAMAOU, administrateur, des frais de réparation d'un véhicule pour un montant de 5 980 DT hors taxes, totalement réglé au 31 décembre 2022 ;
 - La société CITY CARS a facturé à M. Zied BOUCHAMAOU, administrateur, un véhicule neuf pour un montant de 122 798 DT hors taxes et des frais de réparation d'un véhicule pour un montant de 631 DT hors taxes, totalement réglés au 31 décembre 2022 ;
 - La société CITY CARS a facturé à Mme Mouna BOUCHAMAOU, administrateur, des frais de réparation d'un véhicule pour un montant de 3 257 DT hors taxes, totalement réglé au 31 décembre 2022.

XIII- NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE :

Les rubriques suivantes de l'état de flux de trésorerie se détaillent comme suit :

TR-1 Variations des stocks

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Stock Véhicules neufs	41 088 231	16 922 234	(24 165 997)
Stock Véhicules neufs en transit	29 264 799	19 423 273	(9 841 526)
Stock Pièces de rechange	447 535	147 978	(299 557)
Stock Lubrifiants	46 076	9 025	(37 051)
Stock Peintures	120 023	33 955	(86 068)
Stock Travaux en cours	258 670	103 041	(155 629)
Total	71 225 334	36 639 506	(34 585 828)

TR-2 Variations des créances clients

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Clients Administrations publiques	1 992 575	421 982	(1 570 593)
Clients Sociétés	2 608 646	2 136 094	(472 552)
Clients Loueurs	775 141	1 552 282	777 141
Clients Particuliers	3 562 874	4 191 697	628 823
Clients Groupe	444 822	303 007	(141 815)
Clients Atelier & Magasin	408 864	781 592	372 728
Clients, Retenues de garantie	16 121	16 121	-
Clients, Effets à recevoir	5 315 717	884 455	(4 431 262)
Clients douteux et litigieux	65 193	40 603	(24 590)
Clients, chèques impayés	18 739	13 932	(4 807)
Clients, effets impayés	-	114 224	114 224
Total	15 208 692	10 455 989	(4 752 703)

TR-3 Variations des autres actifs courants

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
État, TVA à récupérer	2 184	11 713	9 529
Charges constatées d'avance	625 321	605 054	(20 267)
Produits à recevoir	18 085	131 221	113 136
Autres actifs courants	28 166	28 166	-
Fournisseurs, créances pour emballages	300	300	-
Total	674 056	776 454	102 398
Ajustement pour intérêts courus sur prêt bancaire	21 792	26 608	4 815
Total	695 848	803 062	107 213

TR-4.1 Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux	523 680	1 659 430	(1 135 750)
Fournisseurs d'exploitation locaux, effets à payer	1 275 457	1 736 739	(461 282)
Fournisseurs étrangers	134 046 053	97 704 885	36 341 168
Fournisseurs locaux, factures non parvenues	446 940	246 288	200 652
Total	136 292 130	101 347 342	34 944 788

TR-4.2 Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour congé à payer	265 821	195 998	69 823
Provision pour augmentation des salaires	-	12 507	(12 507)
Provision pour prime exceptionnelle	520 395	538 018	(17 623)
État, impôts et taxes	2 153 198	1 607 967	545 231
État, IS à payer	1 039 205	5 005 814	(3 966 609)
État, contribution sociale de solidarité à payer	1 561 619	781 575	780 044
CNSS	263 957	235 022	28 935
Divers passifs courants	142 465	78 059	64 406
Produits constatés d'avance	631 700	634 344	(2 644)
Clients Particuliers, avances et acomptes	1 397 998	2 273 642	(875 644)
Clients Sociétés, avances et acomptes	226 380	53 430	172 950
Créditeurs divers	45 721	52 516	(6 795)
Actionnaires dividendes 2015 à payer	1 656	1 656	-
Actionnaires dividendes 2016 à payer	1 656	1 656	-
Actionnaires dividendes 2017 à payer	1 656	1 656	-
Actionnaires dividendes 2018 à payer	1 711	1 711	-
Actionnaires dividendes 2019 à payer	11 522	11 522	-
Actionnaires dividendes 2020 à payer	13 146	13 146	-
Actionnaires dividendes 2021 à payer	19 784	-	19 784
Total	8 299 590	11 500 239	(3 200 649)
Actionnaire dividendes 2021 à payer	(19 784)	-	(19 784)
Total	8 279 806	11 475 571	(3 220 433)

TR-4.3 Variations des autres passifs non courants

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	Variation
Provision pour indemnités de départ à la retraite	7 472	6 573	897
Provisions pour risques et charges	771 961	988 228	(216 267)
Total	779 433	994 801	(215 368)
Ajustement provisions pour risques et charges	(771 961)	(988 228)	216 265
Total	7 472	6 573	897

TR-5 Trésorerie au début de la période

Désignation	31/12/2021
Banques créditrices	2 273 027
Chèques à l'encaissement	416 906
Effets à l'encaissement	16 258
Caisses dépenses	1 000
Placements monétaires	106 350 000
Prêt société du Groupe	2 000 000
Total	111 057 191

TR-6 Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2022
Banques créditrices	2 040 141
Chèques à l'encaissement	355 487
Effets à l'encaissement	213 037
Caisses dépenses	1 000
Placements monétaires	88 150 000
Prêt société du Groupe	1 000 000
Total	91 759 665

ANNEXES

ANNEXE I

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022**

	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				
Désignation	Valeur Brute au 31/12/2021	Acquisition au 31-déc-22	Cession au 31-déc-22	Valeur Brute au 31/12/2022	Amort. Cumulé au 31/12/2021	Dotation au 31/12/2022	Amort. Mat cédé	Amort. Cumulé au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels informatiques	648 164	5 106	-	653 270	605 447	24 233	-	629 680	23 590
Total Immobilisations Incorporelles	648 164	5 106	-	653 270	605 447	24 233	-	629 680	23 590
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrain	5 987 852	-	-	5 987 852	-	-	-	-	5 987 852
Construction sur sol d'autrui	1 474 814	-	-	1 474 814	881 119	73 742	-	881 119	519 953
Construction en dur - Le Kram	7 430 887	-	-	7 430 887	2 105 418	371 544	-	2 105 418	4 953 923
Construction légère - Le Kram	746 342	-	-	746 342	422 927	74 634	-	422 927	248 783
Matériel et outillage 15%	696 182	19 075	-	715 257	569 223	89 218	-	569 223	56 810
Matériel et outillage 10%	124 413	-	-	124 413	70 501	12 441	-	70 501	41 470
Agén., Aménagements et installations générales	267 344	-	-	267 344	227 806	11 117	-	227 806	28 421
Agén., Aménagements et installat. générales - Le Kram	647 783	205 401	-	853 184	232 217	70 161	-	232 217	550 807
Matériel de transport de personnes	1 240 740	247 920	201 960	1 286 700	648 473	217 289	27 929	648 473	448 861
Matériel de transport de biens	54 654	26 766	-	81 420	4 555	11 377	-	4 555	65 488
Mobiliers et matériels de bureaux	436 231	31 390	-	467 622	386 946	28 992	-	386 946	51 684
Matériel informatique	482 958	39 704	-	522 661	438 573	37 952	-	438 573	46 131
Total Immobilisations Corporelles	19 590 200	570 256	201 960	19 958 496	5 987 758	998 467	27 929	6 958 296	13 000 200
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN DT	20 238 364	570 256	201 960	20 611 766	6 593 205	1 022 700	27 929	7 587 976	13 023 790

ANNEXE II

TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL AU 31 DÉCEMBRE 2022

RÉSULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔT (en DT)	B	43 972 469
---	----------	-------------------

I- RÉINTÉGRATIONS :

1 Charges non déductibles

. Charges, amortissements et déficits relatifs aux établissements situés à l'étranger	-
. Quote-part des frais de siège imputable aux établissements situés à l'étranger	-
. Charges et amortissements relatifs aux résidences secondaires, avions et bateaux de plaisance ne faisant pas l'objet de l'exploitation	-
. Charges relatives aux véhicules de tourisme de puissance fiscale supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de l'exploitation	4 885
. Cadeaux et frais de réception :	-
• Non déductibles ;	-
• Excédentaires.	85 170
. Commissions, courtages, ristournes commerciales, vacations et honoraires non déclarés	-
. Dons et subventions :	-
• Non déductibles ;	-
• Excédentaires.	-
. Les jetons de présence dépassant les frais de présence	-
. Abandon de créances non déductibles	-
. Pertes de change non réalisées en 2022	5 715
. Gains de change non réalisés en 2021	537 411
. Rémunérations excédentaires des titres participatifs	-
. Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 dinars payés en espèces	-
. Moins-values de cessions de titres OPCVM provenant de la distribution de bénéfices	-
. Impôts directs supportés au lieu et place d'autrui	-
. Taxes sur les voyages	720
. Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	15 704

2 Amortissements non déductibles

. Véhicule de tourisme de puissance fiscale supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de l'exploitation	62 796
. Actifs d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 dinars payés en espèces	-

3 Provisions

. Provisions non déductibles :	-
* Provisions pour risques et charges	381 525
* Provisions pour indemnités de départ à la retraite	7 470
* Provisions pour créances douteuses	24 591

Provisions déductibles :	
* Provisions pour créances douteuses	-
* Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse	-
* Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	791
* Réintégration des provisions pour créances douteuses constituées antérieurement	-

4 Produits non comptabilisés ou insuffisamment comptabilisés :

Intérêts des comptes courants associés et des créances non commerciales	-
Plus-values de cessions d'actifs non comptabilisées ou insuffisamment comptabilisées	-

5 Autres réintégrations :

* Assurance groupe	147 856
* Perte exceptionnelle sur éléments non récurrents	202 798
* Autres	183 470

TOTAL RÉINTÉGRATIONS (en DT)	1 660 901
-------------------------------------	------------------

II- Déductions :

Produits réalisés par les établissements situés à l'étranger	-
Reprises sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution (départ à la retraite)	6 573
Reprises sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution (créances douteuses)	-
Reprises sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution (risques et charges)	597 791
Autres déductions :	
* Gains de change non réalisés en 2022	560 804
* Pertes de change non réalisées en 2021	5 643

Résultat fiscal avant déduction des provisions	44 462 559
---	-------------------

Provisions pour créances douteuses	-
Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente	255
Provisions pour dépréciation des valeurs des actions cotées à la bourse	-
Déduction des provisions pour créances douteuses constituées antérieurement	-

Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des amortissements différés	44 462 304
--	-------------------

III- Déductions des amortissements différés et déficits reportés :

Déduction des déficits reportés	-
Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires	-

Résultat fiscal après déduction des déficits et des amortissements différés	44 462 304
--	-------------------

<u>IV- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables :</u>	-
---	----------

. Dividendes et assimilés	1 999 000
. Plus-values de cessions des actions cotées à la bourse	-
. Intérêts des dépôts et titres en devises et en dinars convertibles	-303

V-Résultat fiscal avant déductions des bénéfices provenant de l'exploitation :

-

VI-Bénéfices servant de base pour la détermination de la quote-part des bénéfices provenant de l'exploitation déductible :

-

VII-Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation :

42 463 606

Déduction pour réinvestissement exonéré

3 000 000

RÉSULTAT IMPÔSABLE (en DT)	B	39 463 606
Impôts sur les sociétés (35%)		13 812 262
Contribution sociale de solidarité à payer en 2022 (4%)		1 578 544
Crédit d'impôt 2021		339 318
Crédit CSS 2021		16 925
Acomptes provisionnels payés en 2022		8 191 992
Avance sur importation payée en 2022		-
Retenues à la source opérées en 2022		4 241 748
IS à payer en 2022		1 039 205
IS provisoire payé en 2022		1 498 212
Report IS 2022		459 007
CSS provisoire payé en 2022		1 614 077
Report CSS 2022		52 458

ANNEXE III

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022 (Exprimé en Dinar Tunisien)

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles :						
. Cautionnements :						
Cautions provisoires	22 488	22 488				
Cautions définitives	208 002	208 002				
Cautions douanières	391 000	391 000				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garanties réelles :						
. Hypothèques						
. Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus	50 120 427	50 120 427				
d) Créances à l'exploitation mobilisées						
e) Abandon de créances						
f) Lettres de crédit (fournisseurs étrangers)	42 071 475	42 071 475				
g) ...						
Total	92 813 392	92 813 392	-	-	-	-
2- Engagements reçus						
a) Garanties personnelles :						
. Cautionnement	6 979	6 979				
. Aval						
. Autres garanties						
b) Garanties réelles :						
. Hypothèques						
. Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisées						
e) Abandon de créances						
f) ...						
Total	6 979	6 979	-	-	-	-
2- Engagements réciproques						
. Emprunt obtenu non encore encaissé						
. Crédit consenti non encore versé						
. Opérations de portage						
. Crédit documentaire						
. Commande d'immobilisations						
. Commande de longue durée						
. Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
. Etc.						
Total	-	-	-	-	-	-

Remarque - Toute la gamme de véhicules KIA est garantie pour 5 ans ou 100 000 km. Cette garantie est remboursée par le constructeur des véhicules KIA en Corée du Sud.

ANNEXE IV

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Capital social	Réserves légales	Autres capitaux propres	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves spéciales de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2021 (en DT)	18 000 000	1 800 000	(150 095)	7 000 000	-	10 785 166	32 730 876	70 165 947
Affectation du résultat 2021 (PV AGO du 29 juin 2022) :								
* Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	-	32 730 876	(32 730 876)	-
* Affectation en réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
* Affectation en réserve pour réinvestissement exonéré	-	-	-	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-
* Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(22 500 000)	-	(22 500 000)
Amortissements des subventions d'investissement	-	-	(75 000)	-	-	-	-	(75 000)
Ventes actions propres	-	-	225 095	-	-	-	-	225 095
Plus-values sur ventes actions propres	-	-	108 551	-	-	-	-	108 551
Résultat 2022	-	-	-	-	-	-	28 581 663	28 581 663
Capitaux propres au 31/12/2022 (en DT)	18 000 000	1 800 000	108 551	10 000 000	-	18 016 042	28 581 663	76 506 256

ANNEXE V

SCHÉMA DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2022	2021
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	331 337 549	Coût d'achat des marchandises vendues	281 334 514	Marge commerciale	50 003 035	52 089 169
Marge commerciale	50 003 035	Autres charges externes	5 536 743			
Total	50 003 035	Total	5 536 743	Valeur Ajoutée brute	44 466 292	48 296 037
Valeur Ajoutée brute	44 466 292	Impôts et taxes Charges de personnel	1 015 703 3 804 738			
		Total	4 820 442	Excédent Brut d'Exploitation	39 645 850	43 797 933
Excédent Brut d'Exploitation	39 645 850	Autres charges ordinaires	386 268			
Autres produits ordinaires	15 969	Charges financières nettes	876 965			
Produits des placements	6 405 698	Dotations aux amortissements et aux provisions	831 815			
Transferts et reprises de charges		Impôts sur le résultat	15 390 806			
Total	46 067 517	Total	17 485 854	Résultat des activités ordinaires	28 581 663	32 730 876
Résultat des activités ordinaires	28 581 663	Résultat des activités ordinaires	28 581 663			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet des modifications comptables				
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables				
Total	28 581 663	Total	28 581 663	Résultat net après modifications comptables	28 581 663	32 730 876

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de CITY CARS S.A.,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de CITY CARS S.A. (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 76.506.256 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 28.581.663 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des revenus

a) Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élèvent à 330.890.465 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat (se référer à la Note IX-R1 des états financiers). Ils

sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs et comptabilisés au prix de vente hors TVA, net des réductions commerciales consenties par la Société.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant (engagées et restant à engager) est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises et des prestations de services, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des coûts à encourir par la Société après la vente des véhicules neufs (notamment au titre des garanties et des entretiens gratuits accordés aux clients) ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

2) Évaluation des stocks

a) Risques identifiés

Les stocks de la Société se composent essentiellement de véhicules neufs, de pièces de rechange, de fournitures consommables (lubrifiants, produits de peinture, etc.) et de travaux en cours. Leur valeur nette s'élève à 71.166.970DT au 31 décembre 2022 et ils représentent environ 32% du total des actifs.

Comme il est plus amplement indiqué dans la Note VI des états financiers, les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que des frais de transport, manutention, assurance, transit et autres coûts directement attribuables à leur acquisition, et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires, ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Les principales méthodes de valorisation appliquées par la Société à ses stocks de marchandises sont le coût individuel (ou spécifique) pour les véhicules neufs et le coût unitaire moyen pondéré pour les pièces de rechange.

Il existe donc un risque de surévaluation du stock du fait que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains articles, que nous avons considéré comme un point clé

de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation du stock suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination du coût d'entrée.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée des articles en stock, en particulier les véhicules neufs, sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et appliquées correctement, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les valeurs nettes de réalisation et identifier les articles qui doivent être dépréciés.

Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles internes et systèmes d'information mis en place par la Société pour la gestion physique et comptable de ses stocks;
- Assisté à l'inventaire physique des différentes catégories de stocks (véhicules neufs, pièces de rechange, fournitures consommables et travaux en cours);
- Vérifié que les stocks de fin de période incluent les marchandises en transit et les articles conservés chez des tiers mais qui sont la propriété de la Société, et ne comportent pas les articles vendus pour lesquels il y'a transfert du contrôle aux clients ;
- Vérifié, pour un échantillon d'articles, que les coûts d'acquisition ont été déterminés correctement et que les prix d'achat des articles importés ont été convertis en dinars tunisiens en appliquant le cours de change à la date de la transaction ou le cours de change prévu dans le contrat d'achat des devises à terme (en cas de couverture de la transaction) ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition des stocks sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées ;
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies sur les stocks dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts

d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 mai 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, Associé

P/ AMC ERNST& YOUNG
Fehmi LAOURINE, Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Messieurs les Actionnaires de CITY CARS S.A.,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de chercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues et/ou réalisées (antérieures et nouvelles)

- 1) En avril 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société LOGISTIC CARS (filiale), une convention portant sur l'assistance et le conseil dans le domaine de la gestion administrative, financière et commerciale ainsi que l'utilisation des locaux. Au cours de l'exercice 2022, les charges facturées par CITY CARS S.A. à la société LOGISTIC CARS, dans le cadre de l'exécution de cette convention, s'élèvent à 10.535 DT (hors TVA).
- 2) En avril 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société LOGISTIC CARS, un contrat de domiciliation en vertu duquel CITY CARS S.A. met à la disposition de la société LOGISTIC CARS une partie de son siège afin de lui permettre de réunir régulièrement ses organes de gestion et d'administration et d'installer les services nécessaires à la tenue, la conservation et la consultation des registres et documents. Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, CITY CARS S.A. a facturé à la société LOGISTIC CARS un montant de 4.000 DT (hors TVA) au cours de l'exercice 2022.
- 3) En décembre 2010, CITY CARS S.A. a conclu avec la société CITY CARS GROS (filiale), une convention portant sur l'assistance et le conseil dans le domaine de la gestion administrative, financière et commerciale ainsi que l'utilisation des locaux. Au cours de l'exercice 2022, les charges facturées par CITY CARS S.A. à la société CITY CARS GROS, dans le cadre de l'exécution de cette convention, s'élèvent à 122.157 DT (hors TVA).
- 4) La société LOGISTIC CARS a facturé, au cours de l'exercice 2022, à CITY CARS S.A. diverses ventes et prestations de services pour un montant total de 1.150.026 DT (hors TVA), s'analysant comme suit :
 - Droits d'entrée et prise en charge des véhicules neufs pour un montant de 176.550 DT (hors TVA) ;
 - Lavage de véhicules neufs pour un montant de 48.752 DT (hors TVA) ;
 - Livraison et mise en main de véhicules neufs pour un montant de 141.600DT (hors TVA) ;
 - Ventes de plaques constructeur et d'immatriculation de véhicules neufs pour un montant de 177.056 DT (hors TVA) ;

- Préparation et mise en route de véhicules neufs pour un montant de 118.475 DT (hors TVA) ;
- Stockage de véhicules neufs pour un montant de 425.716 DT (hors TVA) ; et
- Ventes de carburant pour un montant de 61.877 DT (hors TVA).

La dette de CITY CARS S.A. envers la société LOGISTIC CARS, résultant de ces ventes de biens et services, s'élève à 21.774 DT au 31 décembre 2022.

- 5) En mai 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société LOGISTIC CARS un contrat de location de locaux pour lavage de véhicules et à usage administratif, moyennant un loyer mensuel de 1.202 DT (hors TVA) qui a été déterminé sur la base du rapport d'un expert foncier désigné par ordonnance sur requête auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis en novembre 2016. Dans le cadre de ce contrat de location, CITY CARS S.A. a facturé à la société LOGISTIC CARS un montant de 14.424 DT (hors TVA) au cours de l'exercice 2022.
- 6) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société LOGISTIC CARS un montant de 5.000 DT (hors TVA) au titre des prestations informatiques.
- 7) En mai 2016, CITY CARS S.A. a conclu avec la société CITY CARS GROS un contrat de location d'un magasin aménagé et d'un local à usage commercial et administratif (pour la commercialisation en gros des pièces de rechange automobiles), moyennant un loyer mensuel de 20.030 DT (hors TVA) qui a été déterminé sur la base du rapport d'un expert foncier désigné par ordonnance sur requête auprès du Tribunal de Première Instance de Tunis en novembre 2016. Dans le cadre de ce contrat de location, CITY CARS S.A. a facturé à la société CITY CARS GROS un montant de 240.360 DT (hors TVA) au cours de l'exercice 2022.
- 8) La société CITY CARS GROS a facturé à CITY CARS S.A. des ventes de pièces de rechange pour un montant total de 4.828.652 DT (hors TVA). Le solde de ce fournisseur de pièces de rechange s'élève à 20.167 DT au 31 décembre 2022.
- 9) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société CITY CARS GROS un montant de 7.500 DT (hors TVA) au titre des prestations informatiques.
- 10) CITY CARS S.A. a facturé, au cours de l'exercice 2022, à la société CITY CARS GROS un montant de 4.000 DT (hors TVA) au titre des frais de domiciliation du siège social.
- 11) En mars 2019, CITY CARS S.A. a signé avec sa filiale CITY CARS GROS une convention de prêt en compte courant pour un montant de 2.000.000 DT, moyennant un intérêt au taux de 8% l'an. Le compte de cette filiale présente, au 31 décembre 2022, un solde débiteur de 1.000.000 DT (en principal). Les intérêts facturés par CITY CARS S.A., au titre de l'exercice 2022, s'élèvent à 161.556 DT (hors TVA).
- 12) La société L'AFFICHETTE (société apparentée) a facturé à CITY CARS S.A. des prestations de services de publicité pour un montant total de 178.900 DT (hors TVA).
- 13) En mars 2020, CITY CARS S.A. a conclu avec TAWASOL INVESTMENTS SICAR - TIS (société apparentée), une convention de gestion d'un fonds de capital-risque de 1.000.000 DT.

Les conditions de rémunération de la société TIS, au titre de sa gestion de ce fonds de capital-risque, se présentent comme suit :

- Une commission de gestion annuelle de 1% ;
- Une commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées de l'activité capital-risque.

Aucune commission de gestion n'a été facturée par la société TIS à CITY CARS S.A. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

- 14) En mars 2019, CITY CARS S.A. a signé avec la société HBG Holding une convention portant option de rachat par cette dernière d'un premier lot de 100.000 actions émises par la société « AL HIDAYA Agricole » à leur valeur nominale de 10 DT chacune. Le rachat par la société HBG Holding de ce premier lot de 100.000 actions détenues par CITY CARS S.A. dans le capital de la société apparentée « AL HIDAYA Agricole », est prévu pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025, et ce, moyennant le paiement du prix d'acquisition majoré d'un taux de rendement annuel convenu entre les deux parties.
- 15) En février 2020, CITY CARS S.A. a signé avec la société HBG Holding une autre convention portant option de rachat par cette dernière d'un deuxième lot de 200.000 actions émises par la société « AL HIDAYA Agricole » à leur valeur nominale de 10 DT chacune. Le rachat par la société HBG Holding de ce deuxième lot de 200.000 actions détenues par CITY CARS S.A. dans le capital de la société apparentée « AL HIDAYA Agricole », est prévu pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, et ce, moyennant le paiement du prix d'acquisition majoré d'un taux de rendement annuel convenu entre les deux parties.

II. Obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants

- 1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général se compose des éléments suivants : douze salaires mensuels et une prime exceptionnelle (dont le montant au titre de l'exercice 2022 a été fixé, par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 28 avril 2023, à quatre salaires mensuels).

Le Directeur Général bénéficie, en outre, de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, une assurance groupe, un quota mensuel de carburant, des tickets restaurant et la prise en charge des factures de téléphone ;

- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration ont été comptabilisés en charges de l'exercice 2022 pour un montant brut de 112.500 DT, sur la base d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice 2021.

- 2) Les charges encourues par CITY CARS S.A. au titre de ses dirigeants, telles qu'elles ressortent des états financiers relatifs à l'exercice 2022, se résument comme suit :

	Directeur Général	Administrateurs
Salaires, primes et indemnités	450.330	-
Charges sociales légales	162.043	-
Avantages en nature	9.282	-
Jetons de présence	-	112.500
Total en DT	621.655	112.500

En dehors des conventions précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 mai 2023

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, Associé**

**P/ AMC ERNST& YOUNG
Fehmi LAOURINE, Associé**

FCP ILBOURSA CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.423.183, un actif net de D : 3.254.305 et un bénéfice de D : 294.762.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP ILBOURSA CEA », au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des

entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur

ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	2 599 906	380 694
Actions, et droits rattachés		2 599 906	380 694
Placements monétaires et disponibilités		823 277	111 173
Disponibilités		823 277	111 173
Créances d'exploitation		-	160
TOTAL ACTIF		3 423 183	492 027
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	68 432	10 446
Autres créditeurs divers	6	100 446	196
TOTAL PASSIF		168 878	10 642
ACTIF NET			
Capital	7	3 257 083	488 587
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(2 778)	(7 202)
ACTIF NET		3 254 305	481 385
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 423 183	492 027

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	74 195	2 463
Dividendes		74 195	2 463
Revenus des placements monétaires	9	3 179	597
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		77 374	3 060
Charges de gestion des placements	10	(82 794)	(10 879)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(5 420)	(7 819)
Autres charges	11	(9 128)	(400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(14 548)	(8 219)
Régularisation du résultat d'exploitation		11 770	1 017
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(2 778)	(7 202)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(11 770)	(1 017)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		151 469	3 529
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		190 673	35 543
Frais de négociation de titres		(32 832)	(5 541)
RESULTAT DE L'EXERCICE		294 762	25 312

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	294 762	25 312
Résultat d'exploitation	(14 548)	(8 219)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	151 469	3 529
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	190 673	35 543
Frais de négociation de titres	(32 832)	(5 541)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 478 158	356 073
Souscriptions		
- Capital	3 383 400	318 970
- Régularisation des sommes non distribuables	411 063	43 417
- Régularisation des sommes distribuables	8 293	950
Rachats		
- Capital	(1 116 180)	(6 340)
- Régularisation des sommes non distribuables	(211 895)	(991)
- Régularisation des sommes distribuables	3 477	67
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 772 920	381 385
ACTIF NET		
En début d'exercice	481 385	100 000
En fin d'exercice	3 254 305	481 385
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	41 263	10 000
En fin d'exercice	232 735	41 263
VALEUR LIQUIDATIVE	13,983	11,666
TAUX DE RENDEMENT	19,86%	16,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé à l'initiative de la Société « AMEN BANK » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 10 Février 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 21 juin 2021.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP ILBOURSA CEA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'« AMEN BANK ». Le gestionnaire étant MAC-SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 2.599.906 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisitio	Valeur au	% Actif net
	Actions, & droits rattachés		2 444908	2599906	79,89%
	Actions, valeurs assimilées et droits				
	rattachés admis à la côte		2 444908	2599906	79,89%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	16447	99998	101971	3,13%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCES MAGHREBIA VIE (NS)	32894	199996	199996	6,15%
TN0003600350	ATB	100000	250215	288900	8,88%
TN0003100609	BNA	35000	288876	307370	9,45%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	160750	272309	302210	9,29%
TN0007670011	DH	9159	128651	117739	3,62%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	43287	133632	190463	5,85%
TN0005700018	PGH	20257	174210	177856	5,47%
TN0007610017	S.A.H	35250	277900	320176	9,84%
TN0006530018	SOTETEL	58500	202162	174096	5,35%
TN0006560015	SOTUVER	36450	316959	317079	9,74%
TN0007270010	TPR	25000	100000	102050	3,14%
	TOTAL		2 444908	2599906	79,89%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	377 165	3 529	380 694	
* Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	8198 794		8198 794	
* Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(6131 051)		(6131 051)	190 673
* Variation des plus (ou moins) values				
Actions cotées		151 469	151 469	
Soldes au 31 décembre 2022	2444 908	154 998	2599 906	190 673

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à D : 68.432, contre D : 10.446, au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	8 883	81
Rémunération variable du gestionnaire	58 440	9 63
Rémunération du dépositaire	1 109	-
Total	68 432	10 44

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 100.446, contre D : 196, à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du CAC	6 704	130
Redevance du CMF	282	37
Retenue à la source	80	29
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	93 380	-
Total	100 446	196

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	488 587
Nombre de parts	41 263
Nombre de copropriétaires	24

Souscriptions réalisées

Montant	3 383 400
Nombre de parts émises	285 736
Nombre de copropriétaires nouveaux	113

Rachats effectués

Montant	(1 116 180)
Nombre de parts rachetées	(94 264)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	151 469
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	190 673
Régularisation des sommes non distribuables	232 588
Frais de négociation de titres	(32 832)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(7 202)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(33 420)

Capital au 31-12-2022

Montant	3 257 083
Nombre de parts	232 735
Nombre de copropriétaires	132

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 74.195, contre D : 2.463, au 31 décembre 2021 et englobent exclusivement les dividendes reçus sur les actions admises à la cote.

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 3.179, contre D : 597, au 31 décembre 2021 et englobent les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période close le 31 décembre 2022 à D : 82.794, contre D : 10.879, au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération fixe du gestionnaire	21 165	1 106
Rémunération variable du gestionnaire	58 440	9 635
Rémunération du dépositaire	3 189	138
Total	82 794	10 879

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 9.128, contre D : 400, au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	31/12/2022	31/12/2021
Rémunération du CAC	6 574	130
Redevance du CMF	2 223	116
Services bancaires et assimilés	127	76
Autres	204	78
Total	9 128	400

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2022	2021
Revenus des placements	0,332	0,074
Charges de gestion des placements	(0,356)	(0,264)
Revenus net des placements	(0,023)	(0,189)
Autres charges	(0,039)	(0,010)
Résultat d'exploitation (1)	(0,063)	(0,199)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,051	0,025
Sommes distribuables de l'exercice	(0,012)	(0,175)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	0,651	0,086
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,819	0,861
Frais de négociation de titres	(0,141)	(0,134)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de	1,329	0,813
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,267	0,613
Résultat non distribuable de l'exercice	1,329	0,813
Régularisation du résultat non distribuable	0,999	1,028
Sommes non distribuables de l'exercice	2,328	1,841
Valeur liquidative	13,983	11,666
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements /actif net moyen	2,77%	2,43%
Autres charges/ actif net moyen	0,31%	0,09%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,09%)	(1,61%)

12.2 Rémunérations du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC FCP ILBOURSA CEA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien, et versée trimestriellement.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé de 8%. Cette commission de surperformance fixée à 15% hors taxes, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien et versée trimestriellement avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.

TUNISIE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023
RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **638 902 758** dinars, un actif net de **636 165 807** dinars et un bénéfice de la période de **9 385 385** dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « TUNISIE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ».

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la Société « TUNISIE SICAV » arrêtés au 31 Mars 2023, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « TUNISIE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 Avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	458 412 730	438 342 476	458 799 208
Obligations et valeurs assimilées		453 468 235	425 927 465	453 440 676
Titres des Organismes de Placement Collectif		4 944 494	12 415 011	5 358 532
Placements monétaires et disponibilités		180 490 028	258 674 934	208 332 869
Placements monétaires	5	180 489 003	258 673 595	208 332 295
Disponibilités		1 024	1 339	575
Créances d'exploitation	6	0	452 910	0
TOTAL ACTIF		638 902 758	697 470 320	667 132 077
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	1 633 414	1 720 954	1 745 646
Autres créditeurs divers	8	1 103 537	377 968	2 349 645
TOTAL PASSIF		2 736 950	2 098 922	4 095 291
ACTIF NET				
Capital	9	627 424 995	687 733 039	631 242 918
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes distribuables de la période		8 740 813	7 638 359	31 793 868
ACTIF NET		636 165 807	695 371 398	663 036 786
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		638 902 758	697 470 320	667 132 077

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
	Note			
Revenus du portefeuille-titres	10	7 622 275	5 786 941	25 139 172
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 622 275	5 786 941	24 921 918
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	217 254
Revenus des placements monétaires	11	3 569 458	4 066 871	18 394 195
Intérêts des certificats de dépôt		813 198	1 398 380	6 175 231
Intérêts des dépôts à vue		52 714	51 206	296 103
Intérêts des bons du trésor à court terme		0	60 112	94 208
Intérêts des dépôts à terme		871 050	1 341 789	5 289 833
Intérêts des billets de trésorerie		0	0	0
Revenus des prises en pension		1 832 496	1 215 384	6 538 821
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 191 733	9 853 812	43 533 368
Intérêts des mises en pensions		0	0	0
Charges de gestion des placements	12	-1 921 663	- 2 024 651	-8 311 420
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 270 070	7 829 160	35 221 947
Autres produits		1 631	0	0
Autres charges	13	-212 778	- 205 393	-900 063
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 058 923	7 623 767	34 321 884
Régularisation du résultat d'exploitation		-318 110	14 592	-2 528 016
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		8 740 813	7 638 359	31 793 868
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		318 110	- 14 592	2 528 016
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		316 216	121 628	-3 956 476
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		10 246	645 219	4 851 872
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 385 385	8 390 615	35 217 279

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 385 385	8 390 615	35 217 279
Résultat d'exploitation	9 058 923	7 623 767	34 321 884
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	316 216	121 628	-3 956 476
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10 246	645 219	4 851 872
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-36 256 366	24 027 312	-35 133 965
Souscriptions			
Capital	99 590 196	148 587 165	545 306 878
Régularisation des sommes non distribuables	6 477 578	8 310 971	24 848 520
Régularisation des sommes distribuables	701 245	836 409	12 530 282
Rachats			
Capital	- 133 794 402	- 125 605 851	- 576 476 214
Régularisation des sommes non distribuables	- 8 211 628	- 7 279 566	- 26 285 131
Régularisation des sommes distribuables	- 1 019 355	- 821 817	- 15 058 298
VARIATION DE L'ACTIF NET	-26 870 981	32 417 927	83 315
ACTIF NET			
En début de période	663 036 786	662 953 470	662 953 470
En fin de période	636 165 807	695 371 398	663 036 786
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	6 037 742	3 174 801	3 174 801
En fin de période	5 710 584	3 289 769	6 037 742
VALEUR LIQUIDATIVE	111,401	211,374	109,815
TAUX DE RENDEMENT	1,44%	1,22%	5,18%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

« TUNISIE SICAV » est une société d'investissement à capital variable de type capitalisation de catégorie obligataire régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 09 Juin 1992 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 05 Mars 1992.

« TUNISIE SICAV » a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », « AMEN BANK » étant le dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « TUNISIE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres ;
- A la valeur actuelle, sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines, pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-6 Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à 458 412 730 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'actif net
	Obligations et valeurs assimilées		434 600 791	453 468 235	71,28%
	Obligations des sociétés		90 250 002	93 318 408	14,67%
TN0003400322	AB SUBORDONNE 08 A	22 000	146 674	153 250	0,02%
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	15 000	450 000	471 748	0,07%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	20 000	400 000	422 209	0,07%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	25 000	1 500 000	1 602 345	0,25%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	88 000	1 756 480	1 821 500	0,29%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-1 CA TV	10 000	1 000 000	1 072 017	0,17%
TN0003400348	AMEN BANK SUB.2009 A	52 850	702 377	717 730	0,11%
TN0003400355	AMEN BANK SUB.2009 B	4 000	53 160	54 851	0,01%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	8 000	320 000	339 804	0,05%
TN0003600582	ATB SUB 09 TR. B L. B2	20 000	932 800	970 935	0,15%
TN0003600640	ATB SUB 2017 CAT.A TV TMM+2.05	8 000	320 000	321 085	0,05%
TN0004700704	ATL 2017-1 C TF 7,8%	30 000	600 000	601 739	0,09%
TN0007190143	ATL 2018-1 CAT. B TMM+2,2%	25 000	500 000	526 236	0,09%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	2 000	80 000	82 359	0,01%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	10 000	600 000	622 620	0,10%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021-1 CAT A 5ANS TF 9,60%	20 000	1 600 000	1 626 259	0,26%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA TF	20 000	2 000 000	2 016 570	0,32%
TN0006610513	ATTIJ LEAS.SUB 18-1-TV TMM+2,3	20 000	400 000	423 846	0,07%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7,85%	20 000	400 000	401 990	0,06%
	BATAM 2001	8 000	800 000	0	0,00%
	BATAM 2002	5 000	465 000	0	0,00%
	BATAM 98 NON REMB	50 500	505 000	0	0,00%
TN0001900844	BH 2009	75 000	1 147 500	1 159 630	0,18%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 CA C TF	30 000	3 000 000	3 098 130	0,49%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	24 000	480 000	513 049	0,08%
TN0001901073	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TF	10 000	200 000	200 262	0,03%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1 CAT. A-TV	15 000	300 000	300 361	0,05%
TNDJUT047VF9	BIAT SUBORDONNE 2022-1 CF TV	400 000	40 072 000	43 130 841	6,78%
TN0003100764	BNA SUB 2018 1 CAT A TV TMM+2	25 000	500 000	523 282	0,09%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	20 000	265 800	277 131	0,04%
TN0001300607	BTE 2010 B	25 900	1 036 000	1 062 036	0,17%
TN0001300623	BTE 2011 B	30 000	1 350 000	1 359 432	0,22%
TN0004620134	BTK 2009 CAT.C	15 000	199 350	200 520	0,03%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	8 500	297 500	298 797	0,05%
TN0007340078	SERVICOM 2016 (*)	3 000	210 000	0	0,00%
TN0002600997	STB 2008/1	11 250	140 625	149 113	0,02%
TN0002601029	STB 2008/2	27 000	337 500	339 521	0,05%
TN0002601045	STB 2010/1	50 000	664 500	665 195	0,10%
TN0002101939	TL 2016-1 CAT.B TF 7,75%	35 493	708 860	753 378	0,12%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7,80%	30 000	1 200 000	1 261 135	0,20%
TN0002101996	TL 2018-1 CAT.A TF 7,95%	10 000	200 000	211 465	0,03%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2,3%	20 000	400 000	427 053	0,07%

TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	20 000	400 000	406 877	0,06%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 600	71 656	72 069	0,01%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	23 783	951 320	1 017 162	0,16%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	26 820	1 609 200	1 735 213	0,27%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	31 800	2 544 000	2 733 842	0,43%
TNYJL6N2AEP6	TLF 2022-1 CA TF	50 000	5 000 000	5 376 636	0,85%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TF	30 000	3 000 000	3 106 521	0,49%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 CA TV	10 000	1 000 000	1 034 900	0,16%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	3 900	234 000	237 259	0,04%
TNZSBU7F6WY7	TLF SUBORDONNE 2021 -TF-	30 000	2 400 000	2 479 904	0,39%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	30 000	398 700	411 135	0,06%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	50 000	1 750 000	1 807 905	0,28%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	30 000	1 350 000	1 390 638	0,22%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	5 000	200 000	212 658	0,03%
	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	11 000	1 100 000	1 116 262	0,18%
	Obligations de L'ETAT		268 886 783	279 191 728	43,89%
TN0008000515	EMPRUNT NATIONAL 2014-C-6,35%	145	3 462	3 743	0,00%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	445 000	44 500 000	46 851 746	7,36%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL T1 2022 CB TF	350 000	35 000 000	35 075 101	5,51%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	390 000	39 000 000	40 639 838	6,39%
TNQVHB5WZ2K2	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TF	200 000	20 000 000	21 188 603	3,33%
TN0OU20VQYS5	EMPRUNT NATIONAL T2 2022 CB TV	300 000	30 000 000	31 769 385	4,99%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	24 722	236 322	245 548	0,04%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TF	230 000	23 000 000	23 598 882	3,71%
TN5QHXZ8T348	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CB TV	70 000	7 000 000	7 199 441	1,13%
TNYZO6UGUZ33	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TF	231 470	23 147 000	24 081 479	3,79%
TN0JN6PVVH38	EMPRUNT NATIONAL T3 2022 CB TV	200 000	20 000 000	20 801 307	3,27%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	160 000	16 000 000	16 441 723	2,58%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	110 000	11 000 000	11 294 932	1,78%
	Bons du trésor assimilables		75 464 006	80 958 100	12,73%
TN0008000366	BTA 10 AVRIL 2024 6,00%	630	560 070	642 460	0,10%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6,30%	20 080	18 642 056	19 563 366	3,08%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6,00%	15 360	14 446 301	15 397 255	2,42%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6,00%	13 690	12 516 026	13 864 091	2,18%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6,00%	14 430	14 052 706	15 091 914	2,37%
TN0008000580	BTA 14 OCTOBRE 2026 6,30%	2 500	2 300 000	2 483 959	0,39%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6,00%	7 818	7 310 786	8 097 905	1,27%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	5 999	5 636 061	5 817 149	0,91%
	Bons de trésor assimilables mis en pensions livrées		0	0	0
	Titres d'OPCVM		4 783 652	4 944 494	0,78%
TN0007150014	SICAV ENTREPRISE	12 000	1 282 448	1 316 736	0,21%
TN0001900752	SICAV BH OBLIGATAIRE	28 739	2 996 845	3 056 996	0,48%
TNBICI0E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIR	5 300	504 359	570 762	0,09%
	TOTAL		439 384 443	458 412 730	72,06%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				71,75%

* Voir note 6

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2023 à 180 489 003 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Valeur Nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% de l'actif net
	Dépôts à vue		41 670 248	41 722 935	6,56%
	AMEN BANK SIEGE		13 818 628	13 844 527	2,18%
	AMEN BANK		27 851 620	27 878 408	4,38%
	Dépôts à terme		25 339 000	25 552 890	4,02%
	BIAT au 23/03/2023 à 9.02% pour 95 jours		9 500 000	9 516 903	1,50%
	AB au 22/05/2019 à 10.00% pour 1 827 jours		800 000	854 707	0,13%
	BIAT au 30/03/2023 à 9.02 % pour 96 jours		2 550 000	2 551 008	0,40%
	BIAT au 03/03/2023 à 9.02% pour 94 jours		316 000	317 812	0,05%
	BIAT au 22/03/2023 à 9.02% pour 92 jours		4 000 000	4 007 908	0,63%
	BIAT au 13/03/2023 à 9.02% pour 92 jours		181 000	181 680	0,03%
	AB au 21/05/2019 à 10.00% pour 1 827 jours		900 000	961 742	0,15%
	BIAT 27/03/2023 à 9.02% pour 99 jours		5 515 000	5 520 452	0,87%
	BIAT au 30/12/2022 à 8.27% pour 94 jours		504 000	512 405	0,08%
	AB au 23/05/2019 à 10.00% pour 1 827 jours		800 000	854 356	0,13%
	BIAT au 15/03/2023 à 9.02% pour 92 jours		273000	273 918	0,04%
	Certificats de dépôt		52 500 000	52 430 541	8,24%
TN5AO6CE0HN8	BTE au 13/04/2023 à 10,04% pour 30 jours		2 500 000	2 493 362	0,39%
TNJ1HFSKN6O8	BTE au 11/04/2023 à 10,04% pour 20 jours		4 000 000	3 991 125	0,63%
TNQHQBFL2O22	AMEN BANK au 01/04/2023 à 9,02% pour 10 jours		2 500 000	2 500 000	0,39%
TNLKANBUZK73	AMEN BANK au 03/04/2023 à 9,02% pour 10 jours		10 000 000	9 996 001	1,57%
TNHSHERHFF34	AMEN BANK au 04/04/2023 à 9,02% pour 10 jours		4 000 000	3 997 601	0,63%
	BIAT au 04/04/2023 à 9,02% pour 10 jours		8 500 000	8 494 901	1,34%
TN0335T57H97	AMEN BANK au 06/04/2023 à 9,02% pour 10 jours		7 500 000	7 492 502	1,18%
TNP7Z5YQHXC3	BTE au 18/04/2023 à 10,04% pour 20 jours		1 500 000	1 494 342	0,23%
TNL1YO2W2RH5	AMEN BANK au 08/04/2023 à 9,02% pour 10 jours		10 000 000	9 986 004	1,57%
TNZ5AO0HOY91	AMEN BANK au 09/05/2023 à 9,15% pour 40 jours		2 000 000	1 984 702	0,31%
	Bons de trésor à court terme		0	0	0,00%
Créances sur opérations de pensions livrées		Nombre de BTA	60 502 252	60 782 637	9,55%
Prise en pension BTA du 07/03/2023 au 10/04/2023, BIAT, taux 9,02%		1 903	2 000 848	2 013 381	0,32%
Prise en pension BTA du 30/03/2023 au 14/04/2023, BIAT, taux 9,02%		9 873	10 000 010	10 005 021	1,57%
Prise en pension BTA du 08/03/2023 au 12/04/2023, BIAT, taux 9,020%		951	1 000 150	1 006 164	0,16%

Prise en pension du 01/03/2023 au 03/04/2023, BIAT, taux 9,02%	25 714	27 000 510	27 210 229	4,28%
Prise en pension BTA du 31/03/2023 au 12/04/2023, BIAT, taux 9,02%	897	8 000 105	8 002 109	1,26%
Prise en pension BTA du 14/03/2023 au 03/04/2023, BIAT, taux 9,02%	433	7 500 610	7 534 438	1,18%
Prise en pension BTA du 23/03/2023 au 10/04/2023, BIAT, taux 9,02%	4 946	5 000 020	5 011 295	0,79%
TOTAL		180 011 500	180 489 003	28,37%
Pourcentage par rapport au total des actifs				28,25%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique affiche un solde nul au 31/03/2023 contre 452 910 dinars au 31/03/2022 et se détaille comme suit :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Ventes titres à encaisser	0	0	0
Obligations "SERVICOM", échéances impayées en principal et intérêts pour l'exercice 2019 (*)	0	78 696	78 696
Provision pour dépréciation des obligations "SERVICOM"	0	-78 696	-78 696
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	0	452 910	0
Total	0	452 910	0

(*) : L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT.

L'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA » et ce, à concurrence respectivement de 20.000 actions et 10.000 actions pour TUNISIE SICAV.

Néanmoins, à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé et aucun nantissement n'a été obtenu.

TUNISIE SICAV a procédé au reclassement des échéances impayées, en principal et intérêts échus en 2019, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitation » qu'elle a provisionnées en totalité.

En outre, le principal des obligations « SERVICOM 2016 » a été provisionné en totalité.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/03/2023 à 1 633 414 dinars contre 1 720 954 dinars au 31/03/2022 et englobe le montant à payer à Tunisie Valeurs Asset Management au titre de la commission de gestion pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2023 et se détaille ainsi :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Montant HT	1 614 843	1 701 388	1 725 800
TVA	306 820	323 264	327 902
Total TTC	1 921 663	2 024 651	2 053 701
Retenue à la source	303 698	303 698	308 055
Net à payer	1 617 965	1 720 954	1 745 646

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2023 à 1 103 537 dinars contre 377 968 dinars au 31/03/2022, et se détaille ainsi :

	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Redevance CMF	54 564	58 913	57 638
Retenues à la source sur commissions	278 980	303 698	308 055
TCL à payer	18 615	8 360	9 401
Achats titres à payer	6 839	6 839	6 839
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	744 379	0	1 967 403
Autres	161	159	309
Total	1 103 537	377 968	2 349 645

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2023 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022

Montant	631 242 918
Nombre de titres	6 037 742
Nombre d'actionnaires	10 465

Souscriptions réalisées

Montant	99 590 196
Nombre de titres émis	952 565
Nombre d'actionnaires nouveaux	416

Rachats effectués

Montant	- 133 794 402
Nombre de titres rachetés	1 279 723
Nombre d'actionnaires sortants	-547

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	316 216
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	10 247
Régularisation des sommes non distribuables	-11 284
Résultats antérieurs incorporés au capital	31 793 868
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-1 722 766

Capital au 31/03/2023

Montant	627 424 995
Nombre de titres	5 710 584
Nombre d'actionnaires	10 334

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élève à 7 622 275 dinars pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023, contre 5 786 941 dinars pour même période de l'exercice 2022, et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Année 2022
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
<i>Revenus des obligations</i>			
- Intérêts	6 352 573	5 008 737	4 275 778
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- Intérêts (BTA, Emprunt National)	1 269 702	778 204	20 646 140
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs			
<i>Revenus des titres OPCVM</i>			
- Dividendes	0	0	217 254
Total	7 622 275	5 786 941	25 139 172

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2023 au 31/03/ 2023 à 3 569 458 dinars, contre 4 066 871 dinars pour même période de l'exercice 2022 et représente le montant des intérêts courus au titre du premier trimestre 2023 sur les dépôts, les certificats de dépôt, les bons de trésor à court terme et les prises en pension qui se détaille ainsi :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des certificats de dépôt	813 198	1 398 380	6 175 231
Intérêts des dépôts à vue	52 714	51 206	296 103
Intérêts des BTCT	0	60 112	94 208
Intérêts des dépôts à terme	871 050	1 341 789	5 289 833
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0
Revenus des prises en pension	1 832 496	1 215 384	6 538 821
Total	3 569 458	4 066 871	18 394 195

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à 1 921 663 dinars, contre 2 024 651 dinars pour la même période de l'exercice 2022 et représente la commission de gestion facturée par « TUNISIE VALEURS ASSET MANagements » et la commission de distribution facturée par « TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » au titre du premier trimestre 2023.

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Année 2022
Rémunération du Gestionnaire	480 416	506 163	8 311 420
Rémunération du Distributeur	1 441 247	1 518 489	0
Total	1 921 663	2 024 651	8 311 420

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/01 au 31/03/2023 à 212 778 dinars, contre 205 393 dinars pour la même période de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2022 au 31/03/2022	Année 2022
Redevance CMF	161 474	170 129	698 396
TCL	27 087	25 317	115 416
Autres	24 217	9 947	86 251
Total	212 778	205 393	900 063

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**Rémunération du gestionnaire**

La gestion financière de « TUNISIE SICAV » est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ». Celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

Rémunération du dépositaire :

"AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

« TUNISIE VALEURS » et « AMEN BANK » assurent la distribution des titres de « TUNISIE SICAV ». La commission de distribution revenant à « AMEN BANK » est supportée par le gestionnaire.

En contrepartie de ses prestations, « TUNISIE VALEURS » perçoit une rémunération de 0.75% hors taxe l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.